



Paris, le 24 avril 2021

Communiqué de presse

UNOR : le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto réélu président national

Le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto a été réélu président de l'Union nationale des officiers de réserve (UNOR) pour une durée de quatre ans. Il entame son deuxième mandat, après avoir pris la tête de l'UNOR en avril 2017.

Le temps fort de son nouveau mandat a pour objectif de commémorer le Centenaire de l'UNOR en 2022. En effet, c'est en mai 1922 que les statuts de cette association, appelée jusqu'alors Union nationale des officiers de complément (UNOC), ont été officiellement déposés.

Ce centenaire se déclinera autour de commémorations, d'expositions en régions, à l'attention d'un large public et se clôturera à Paris par un colloque et un ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe.

Parallèlement, le LCL (R) Philippe Ribatto s'attachera, auprès des autorités compétentes, à faire valoir le volet social du réserviste, en lien avec la Garde nationale, le Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRМ), ainsi qu'à développer la place du réserviste dans la société française et l'institution militaire.

Dans cet esprit, il entend poursuivre l'essor de la section UNOR-Jeunes qu'il a récréée au début de son premier mandat. Cette entité rassemble aujourd'hui plusieurs centaines de jeunes femmes et de jeunes hommes, qui, à l'image de leurs aînés, entendent servir leur pays « *en tout temps et en tous lieux* ».

« La flamme qui anime notre association, est toujours aussi vive depuis un siècle, même si elle a pris d'autres formes, elle se nourrit de la volonté d'être utile et de servir. Promouvoir le lien armée-nation, défendre nos intérêts moraux et matériels, entretenir la mémoire et promouvoir les valeurs civiques constituent l'ADN de notre association », a déclaré le LCL (R) Philippe Ribatto.

Contact presse : Pharmacien-principal (R) Marie-Pierre ANTOINE
0615076059 _ unor.com@orange.fr

À propos de l'UNOR

L'UNOR est la première association de réservistes de France. Elle rassemble des réservistes opérationnels, honoraires et citoyens, à travers leurs associations représentatives et territoriales. Elle fédère les associations suivantes : *Association nationale des réserves de l'armée de terre (ANRAT)* ; *Association des officiers de réserve de la marine nationale (ACORAM)* ; *Association nationale des officiers de réserve de l'armée de l'air (ANORAA)* ; *Fédération nationale des réservistes opérationnels et citoyens de la gendarmerie nationale (ANORGEND)* ; *Union nationale des médecins de réserve / Groupement des organisations de réservistes du service de santé des armées (UNMR/GORSSA)* ; *Union nationale des personnels de réserve et d'activité du service des essences des armées (UNPRASEA)* ; *Association nationale des officiers de réserves du service du commissariat des armées (ANORSCA)* ; *Association nationale interarmées des systèmes d'informations, de communications et du contrôle aérien (ANISICC)*.